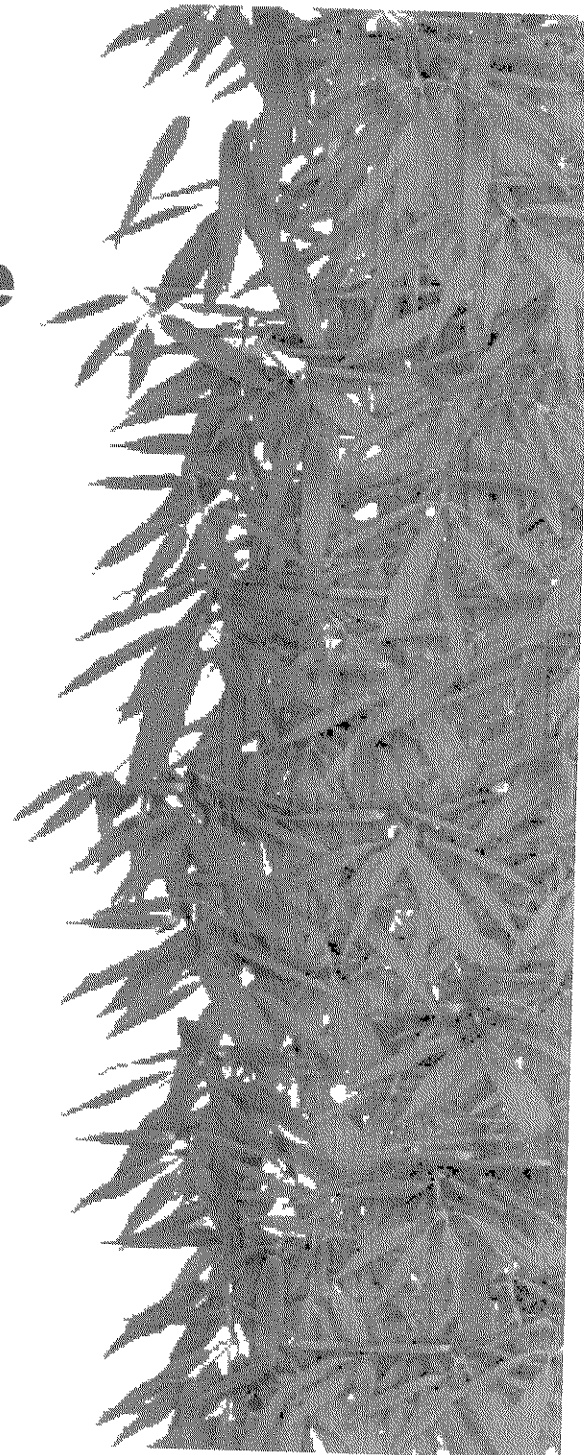


Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)

Mémoire présenté par
Francine Dupont
Repentigny



Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)

Présentation

Je suis une résidente de Repentigny qui est très inquiète des effets actuels et des répercussions qu'aura l'agrandissement du méga-dépotoir sur la santé et la qualité de vie des citoyens vivant à proximité.

Lorsque j'ai pris connaissance de l'article de M. Cardinal, « le gouvernement plie etc... », des relents de l'indignation que j'ai ressentie à la parution du décret 89-2004 ont refait surface. Nous étions en sursis. J'ai alors réalisé que le cauchemar ne faisait que recommencer et pour cette fois perdurer. La répétition du scénario 2003-2004 est confirmée et amplifiée.

Les tous petits vivant à proximité du dépotoir, et il y en a de plus en plus à Lachenaie, seront exposés jusqu'à leur vie d'adulte au bio-gaz, au méthane etc. Pensons aux particules de poussières fines qu'ils peuvent respirer. Permettez-moi de douter de ce qui a été avancé au niveau des risques sur la santé. Plus ces affirmations étaient questionnées, plus mes doutes étaient amplifiés, d'autant plus qu'une seule étude officielle était présentée par le promoteur.!

Donc cessons de minimiser les effets négatifs de l'exploitation d'un tel méga-dépotoir. Est-ce que quelqu'un d'entre vous viendrait habiter ici? Qui sera là dans le futur pour comparer la réalité avec ces hypothèses basées sur des hypothèses etc...? Personne d'entre vous ne sera imputable de ses actes.

Je tiens donc à préciser ici que ma réflexion personnelle est réfléchie, fondée sur l'information et la documentation que j'ai consultées depuis 2003, dans la mesure de mes moyens, et cette démarche m'a permis d'arriver à me forger une opinion. Comme disait M. le président aux audiences, les « professionnels » ont parlé, maintenant l'on peut s'exprimer.

Explication

J'ai suivi avec intérêt depuis 2003 toutes les étapes au dossier que vous connaissez évidemment. L'évolution de ce dossier est très inquiétante. En 2003, le BAPE avait jugé le projet inacceptable tant par sa taille que par sa situation géographique. Le projet déposé en

2007 est identique à peu de choses près. La position du ministère de l'environnement de court-circuiter les procédures habituelles d'examen du projet en octobre 2007 a exacerbé cette inquiétude.

2003 : Le BAPE juge le projet inacceptable

2004 : Décret gouvernemental autorisant le projet malgré tout.

2004 : Poursuite intentée par le comité des citoyens de la Presqu'île

2006 : Jugement : injonction de fermeture refusée, mais recommandations de divulgation d'information édictées par la juge qui reconnaît des impacts pour la « santé publique » suite à l'exposition chronique à une nuisance importante.

2006 : Jugement porté en appel par BFI et le gouvernement du Québec.

2007: Suite à l'ultimatum du promoteur BFI, le ministère de l'environnement a appuyé en quelques jours une étude d'impact volumineuse en court-circuitant le processus habituel.

2008 : Cause en appel non encore réglée.

2008 : Audience publique précipitée car le remplissage autorisé en 2004 sera atteint en mai 2008.

2008 : Demande de BFI d'accorder sans examen public une prolongation de ces activités

Préoccupations

Mes préoccupations portent principalement sur les effets de ce projet sur la santé des citoyens concernés et leur qualité de vie.. À un second niveau, l'évolution de ce dossier remet en question ma confiance dans le système et me confirme que les enjeux sont strictement économiques et politiques. Je comprends qu'il faut traiter les ordures, mais pas à n'importe quel prix. Malgré les recommandations émises par le BAPE en 2003 et n'eut été de la vigilance de comités de citoyens lors de la présentation du même projet en 2007, ce projet aurait été accepté sans révision, sans être soumis aux autres ministères, sous prétexte qu'il était identique à celui soumis en 2002. De plus, en dernière minute, le promoteur fidèle à ses stratégies précédentes demande par décret urgent une prolongation de ses activités avant même que les audiences publiques ne débutent. Je suis en droit de me questionner sur l'utilité de l'exercice actuel et ses conclusions..

Commentaires et suggestions

En citoyenne responsable, je prendrai quand même le temps d'exprimer mes suggestions et commentaires .

Le concept de développement durable sous-entend que les êtres humains ont droit à une vie saine et productive dans le respect de l'environnement et des personnes humaines qui en sont tributaires. Selon ce principe, la santé des citoyens, leur mode de vie et l'utilisation qu'ils font du territoire devraient être protégés.

Les autorités responsables ont le devoir de prendre très au sérieux la problématique actuelle et cesser de minimiser les impacts. Des questionnements importants doivent être entrepris immédiatement pour limiter les dégâts.

1-Aucune analyse d'impact à l'exception de celle portant sur les biogaz et effectuée par le promoteur n'a été présentée. Tous les autres éléments à considérer (particules fines, bruit, trafic routier, éléments radioactifs, impacts psychosociaux, etc.) ont été abordés par le biais des questions des participants. Quelles sont les conclusions à en retirer? Poser la question est y répondre.

Sans remettre en question la qualité de l'étude, comment peut-on sans contre-expertise et sans vue d'ensemble prétendre que les risques pour la santé sont minimes, considérant l'ampleur de ce projet en milieu d'étalement urbain. Le seul élément considéré dans l'étude d'impact de Genivar se rapportait aux biogaz et à partir des substances pour les quels des résultats étaient disponibles (Point 1.4). Aucun récepteur n'a été localisé au nord du site, ni au niveau de certains récepteurs sensibles identifiés (écoles et centre hospitalier Pierre-le-Gardeur) (Point 3.1.1). Sans les interventions des participants, aucun de ces sujets n'aurait été abordés par le promoteur. Les réponses obtenues ont seulement permis de constater qu'il n'y avait pas eu de positionnement clair dans le cadre de ce projet, donc des réponses toujours mitigées provenant des personnes ressources!!! Ces pseudo-réponses ont suscité encore plus de inquiétudes. Impossible de faire confiance à tout ce qui a été énoncé. De plus, considérant « par exemple » qu'une des bases de référence utilisée par les DSP pour se positionner a été produite en 1993 et sans révision officielle à ce jour et que les études de GENIVAR sont conformes aux lignes directrices du MSSS 2002, il faudrait exiger que les bases de référence utilisées dans les études d'impact ou les analyses de problématiques soient plus récentes. Nous sommes en 2008!!!

- Il ne faut pas perdre de vue que ce projet à un horizon d'exploitation d'au moins 17 ans dans un environnement d'étalement urbain encore en progression dans le secteur Lachenaie.
- Les répercussions écologiques vont s'étendre bien au delà de cette période . (2055 et plus).
- La courbe de l'évolution de biogaz présentée lors des audiences publiques démontre clairement que ce projet est démesuré dans un territoire d'étalement urbain.
Jusqu'ou une société dite civilisée peut-elle allée?
- Étant donné que ce site favorise l'enfouissement pêle-mêle, la toxicité des déchets empilés ne peut réellement être évaluée (piles, produits chimiques etc...)
- Si j'ai bien compris, on est encore à l'étape de recherche et développement de solutions technologiques , comme la captation des biogaz. Selon ma compréhension, cela semble être un projet expérimental et me donne l'impression que nous sommes des cobayes.
- Selon les propos du représentant du MDDEP, le promoteur a carte blanche sur les études d'impact. (DT3 4170-4305)(DT5 1470-1475-1480-1490?)Ce dernier défini l'étendue de l'étude, la zone étudiée , et les données (intrants) pour la modélisation .Ces études d'impact semblent très peu questionnées par le MDDEP.De plus, le président du BAPE lors des audiences s'est prononcé clairement à l'effet que les études présentées par BFI ne devaient pas être mise en doute, celles –ci étant faites par des «professionnels»!!!

2-Aucune analyse sur le terrain n'a été entreprise. La position de la DSP est strictement théorique et globale , sans lien direct avec ce méga dépotoir.

- Il ne faut pas perdre du vue que ce site est en exploitation depuis 40 ans.
- Les cas de cancer sont très élevés dans Lanaudière sud, particulièrement Terrebonne et Mascouche.(DT5 670)
- La DSP Lanaudière ne s'implique pas sur le terrain. Son implication est strictement théorique. (DT7 2170)(DT1 2085)Pour porter un jugement, il faut établir des unités de mesure, faire des études d'impact indépendantes avant d'affirmer que jusqu'à maintenant il n'y a pas nécessairement de causes à effets quand on vit à proximité d'un dépotoir. Je ne prétends pas que c'est un exercice facile, mais quand on vit près du plus gros dépotoir du Québec et que l'on envisage de lui donner des

- proportions monstrueuses, il y a une responsabilité publique à se pencher très très très sérieusement sur la question. Comment prétendre que les risques sont minimes quand on a aucune statistique pour appuyer cette affirmation.(DT7 2380 2385)
- Malgré les affirmations ???? à l'effet qu'il n'y a pas de risques , pouvez vous établir quelle est la probabilité des effets sur la santé en fonction de la distance d'un tel site , soit 0 à 500 mètres – 500mètres à 1 kilomètre ...etc , surtout dans le contexte où l'on a permis des constructions résidentielles à moins d'un kilomètre de ce site, un centre hospitalier à 1.5 kilomètre , un CPE et beaucoup de garderies en milieu familial. De plus, l'on prévoit la construction de 800 logements pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes dans le secteur de l'hôpital!!!!
 - Aucune étude dans la littérature scientifique n'a jamais été réalisée pour prouver l'innocuité pour la santé d'un hôpital situé à proximité d'un méga-dépot (DT5 885). Est-ce à dire que ce contexte était inimaginable et n'existe pas dans une société civilisée!
 - Aucune analyse n'a été faite par rapport aux plaintes (DT1 2140)
 - Le témoignage de la DSP démontre clairement qu'aucune démarche n'a été faite précisément en 2007 pour évaluer les risques associés à la demande d'agrandissement du site. Toutes les interventions faisaient référence à la littérature scientifique en général sans mettre en contexte les spécificités de ce site en milieu urbain et ont porté sur la seule étude produite par le promoteur. Ce constat est très inquiétant compte tenu de la mission régionale de cette organisation. À qui faire confiance!

3-La mission stratégique et économique de BFI est claire (a) mais les risques associés à l'exploitation de son site plus nébuleux.(B)

- (a)Les objectifs économiques de BFI sont clairs :production de gaz naturel avec un client déjà ciblé, compostage qui va engendrer des problèmes additionnels au niveau des odeurs. Pour les risques portant sur la santé, il n'y a que des hypothèses basées sur d'autres hypothèses et selon les connaissances scientifiques actuelles, qui ne pourront être validés que lorsque réalisés.!!!!
- Un ingénieur travaille à temps plein depuis un an sur le projet de valorisation des biogaz en excès.(DT5 4540). Le traitement des biogaz, le compostage et le fonctionnement de la centrale électrique se poursuivront quelques soient les

- recommandations qui seront faites (DT6 1995) Est-ce que BFI peut décider de façon unilatérale de poursuivre les projets où il y aura une autre audience publique pour présenter ses études d'impact .
- Suite à une question posée lors des audiences, un représentant de BFI a , après quelques hésitations , avoué qu'effectivement « ils » avaient rencontrés un ou des membres du cabinet du ministre de l'environnement sans vouloir élaboré ???????? (DT7 2280 2285).
 - La dernière publicité de BFI du 13 février affirme que la première semaine d'audiences a permis de démontrer que son projet répond adéquatement à un besoin réel sans présenter d'impact significatif sur l'environnement. Et quelle coïncidence, la continuité jusqu'en 2025 représente l'année où la CMM atteindra l'objectif «zéro déchet». BFI s'est substitué au MDDEP avec qui il existe beaucoup d'affinités et au BAPE!
 - (b) Il faut savoir que les normes de pollution imposées ont été parfois largement dépassées et que c'est suite aux inspections du ministère de l'environnement que les correctifs ont été apportés. Les avis d'infraction sont surtout reliés aux inspections mensuelles. (DT2 875) Sans inspections, une fois par mois, est-ce que le promoteur intervient? Pour moi la réponse n'est pas claire!
 - Que pensez du suivi des plaintes et particulièrement du constat par le MDDEP? On prétend que le constat doit se faire immédiatement par le MDDEP, on a pu constater que ce n'est pas réalisable. Il n'y a qu'une personne assignée aux plaintes. Il ne travaille 24 heures par jour, mais de 8 :30 à 16 :30, 5 jours semaine. Je ne conteste pas le fait que les plaintes ne doivent pas être accumulées, mais la période de disponibilité pour en constater les effets laisse à désirer. Le plaignant a le dos large!
 - Que pensez de la transmission des plaintes, de l'information entre le MDDEP et la santé publique. Il y a des contradictions. (DT2 3500 et 3525). (DT1 2080 2085) Ce point est très nébuleux. On se lance la balle.
 - On est incapable d'isoler la charge d'odeur qui vient du site. (DT1 2620). Donc quand il y a plaintes et que BFI confirme qu'il n'y a aucun problème à son site, les odeurs sont virtuelles?
 - Le MDDEP n'a jamais demandé à BFI (pourquoi à BFI?) d'établir ou pas des liens entre la qualité de l'air et les activités de son dépotoir. Pourquoi ces données n'existent-elles pas? Aucune station de mesure de l'air ambiant n'est localisée près du dépotoir (DT2 1095)

- La référence d'un intervenant à une toxine hautement toxique a démontré que le MDDEP ainsi que BFI en ignoraient l'existence. (DT3 5015) Ce ministère doit obligatoirement être vigilant, c'est sa mission! Que doit-on en penser de cette approche. Y a-t-il d'autres toxines dont on ignore l'existence? On est loin d'être proactif.
- Que pensez de cette déclaration de Mbaraga (DT3 395) , le dossier actuel n'est pas rendu à l'analyse environnementale, mais satisfait le MDDEP!!!!
- Que pensez du captage des biogaz? Comment interpréter les affirmations de M. Bourret, pour les zones ouvertes, l'efficacité est moins bonne (DT2 595-695). Malgré que le promoteur va au delà des exigences selon les propos de M. le président (DT2 565), est-ce que ces exigences sont adaptées à un méga-dépotoir en milieu d'étalement urbain? Quant sera-t-il dans 17 ans?
- Depuis le début de l'année, six chargements de boues radioactives provenant de l'usine d'épuration des eaux de Montréal ont été acceptés sur le site car semblent-ils respectaient les normes de radioactivité. Évidemment les normes sont toujours respectées.
- Comment se fait-il que le MDDEP n'a aucune exigence quant au choix de l'agent neutralisant d'odeur? Que pensez du fluff utilisé par BFI et qui est banni de certains états américains? Les sols contaminés, l'augmentation de trafic routier et ses conséquences, les particules fines respirées par la population etc...
- Compte tenu de mon observation des interventions entre le MDDEP et le promoteur, mon impression est que l'exercice actuel est factice et engendre inutilement des coûts importants. Sous-prétexte que BFI a produit une étude d'impact sur les risques toxicologiques, tous les autres aspects sont traités de façon superficielle, évasive, très estimative et ne semblent aucunement significatifs dans l'évaluation de ce projet.

4- Les organismes responsables ont le devoir de trouver des alternatives à ces projets démesurés de méga-dépotoir rapidement. Cette démarche aurait dû être entreprise bien avant.

- Aucun progrès significatif n'a été enregistré depuis 2003 par la CMM et les objectifs de gestion des déchets n'ont pas été atteints.

- L'élaboration des mesures pour appliquer le plan adopté en 2006 ne se terminera qu'à la fin de l'année 2008. L'application finale en 2025 ???
- Ce site reçoit 30% des déchets de la CMM et certains arrondissements sont encore à l'étape de « dessiner » le type idéal de bac de récupération (transparent et léger???). Ceci représente 25% de tous les déchets du Québec.
- Lors des audiences publiques, un représentant de la CMM a affirmé que même si les objectifs du plan étaient atteints, le volume des matières résiduelles ne baisserait pas.
- La CMM n'est aucunement affectée par les effets néfastes de l'exploitation d'un méga dépotoir à Lachenaie. Elle profite du côté positif du « pas dans ma cour » a des coûts vraiment minimales. Ceci explique cela!!!
- Le promoteur a confirmé lors des audiences publiques qu'il n'avait envisagé aucune autre alternative que d'ériger une montagne équivalente à 12 étages et à 300 terrains de football, scénario relativement semblable à celui de 2002. Peut-on conclure que son intérêt vise plutôt à atteindre une production de biogaz lui permettant d'accéder au plan C, soit la production de gaz naturel pour lequel Gaz Métropolitain a beaucoup d'intérêts. Quels sont les risques associés à cette exploitation? (Je n'ai pas retrouvé cette information de BFI dans les transcriptions)
- Je croyais que le mandat accordé à BFI était de traiter les matières résiduelles de la CMM compte tenu de la nouvelle politique de gestion de matières résiduelles.

5- Les considérations sur les impacts psychosociaux et économiques ont été à peine effleurés. Les secteurs couverts ont été strictement la Presqu'île et Charlemagne. Le secteur de Lachenaie qui compte une communauté très importante sera particulièrement vulnérable à ce sujet, mais a été exclu de l'exercice plutôt sommaire qui a été présenté.

- Le représentant de la DSP a déclaré lors des audiences publiques que des études démontrent clairement que le fait de vivre près d'un dépotoir entraîne un niveau de stress supplémentaire, car la perception sociale est très négative. De plus être soumis constamment à ce que l'on « appelle nuisance » est un facteur de stress additionnel important. (DT7 3000). Ce point a d'ailleurs été confirmé dans le jugement de 25 août 2006. (246)
- On privilégie la transparence de l'information par les organismes responsables pour contrer les impacts sociaux. Permettez-moi de douter d'une telle approche dans

notre collectivité. Devoir passer par trois audiences publiques pour se faire imposer à chaque fois une charge supplémentaire s'approche de l'indécence. La seule chose que l'on voudrait entendre, c'est que ce dépotoir ferme. Malgré les «efforts» de BFI et du MDDEP pour nous vendre leur salade ou...?, nous ne sommes pas prêts à l'acheter. Enfin, la publicité de BFI est perçue très négativement. Le concept de la petite madame «à la Wall Mart» au compte à payer..., et les conseils à notre communauté pour la récupération et autres, qu'ils les adressent aux autres entités de la CMM qui utilisent ce dépotoir..

- Il ne faut pas nier que la poursuite des activités de ce site pendant encore 17 ans aura des effets majeurs sur la valeur marchande des résidences riveraines. Les statistiques présentées sur la valeur de vente des dernières années ne sont aucunement représentatives des années futures et ne concerne que 3 secteurs. Le rendement passé n'est pas garant des rendements futurs. C'est une théorie élémentaire. Je réfute tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour à ce sujet. Lors du décret 2004, la perception était que ce site fermerait en 2008. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une autre réalité. Par conséquent, les affirmations sont totalement biaisées et servent très bien BFI qui les utilisent dans sa publicité du 13 février.
- À Lachenaie, la population du Carrefour des Fleurs et du Domaine des Pionniers est particulièrement vulnérable financièrement. Il s'agit en majeure partie de jeunes familles à qui on a vendu des maisons en omettant de mentionner qu'ils allaient vivre à moins d'un kilomètre d'un méga dépotoir. «1». Pensez-vous que l'on aurait vendu des maisons dont la valeur se situe entre 200,000\$ et 500,000\$ si ces familles avec enfants avaient été informées que ce site atteindrait des proportions d'une indécence indescriptible et ce à moins d'un kilomètre.
- La proportion des enfants dans ces quartiers est de beaucoup supérieure à la moyenne citée dans le rapport de Génivar (18% à 21%) et l'on sait que les enfants sont plus vulnérables à des expositions de matières polluantes.
- Le représentant de la ville de Terrebonne ne devrait pas se mettre la tête dans le sable. Ce secteur est à mon avis une bombe à retardement. « Un havre de paix... bien près d'un dépotoir », reportage produit par l'émission la facture en 2005 reflète la vraie réalité. On aurait avantage à le consulter!!!«1»
- Une question posée par madame la commissaire Lucie Bigue, urbaniste, au représentant de la ville de Terrebonne quant à l'évolution de la construction résidentielle à Lachenaie, laissait clairement entrevoir sa préoccupation quant à la

cohabitation « méga-dépotoir et étalement urbain » Mais selon l'intervenant de la ville de Terrebonne, y'en a pas d'problèmes!

En résumé, ma réflexion n'a fait que confirmer la démesure de ce projet ; les risques pour la santé publiques sont escamotés et son côté socialement « inacceptable » confirmé, seuls les intérêts économiques et politiques sont clarifiés. Les interventions des personnes ressources tellement mitigées n'ont rien fait pour me rassurer, au contraire. C'est pire que tout ce que je pouvais imaginer.

Position

La présentation officielle du projet de BFI lors de 1^{ère} séance des audiences publiques le 28 janvier n'a fait référence qu'à la partie d'empilement des déchets pour son client la CMM (DT1 1235) qui atteindra son objectif « 0 déchet » en 2025!!! (Publicité BFI 13/02) Par la suite, à chaque jour s'y greffait les autres enjeux économiques convoités : production de gaz naturel, compostage à grand volume, etc.. Aucun détail n'a été fourni quant aux impacts de ces projets sur la population (risques d'explosion, d'émission d'odeurs majeures, toxicité etc..)

Pour les riverains, le projet officiel et ses ramifications sont totalement inacceptables, démesurés, et particulièrement indécents dans la mesure où l'objectif ultime est de transformer les biogaz en gaz naturel et de faire du compostage à grande échelle, compostage qui pose une problématique majeure au niveau des odeurs. Nous sommes en milieu urbain!!! Il en a de besoin des vidanges pour y arriver! Comment BFI peut-il prétendre être en mesure de contrôler les odeurs, quand il n'y arrive pas aujourd'hui! Compte tenu de l'augmentation fulgurante des biogaz, de quel ordre seront les biogaz non captés?

«Le projet de BFI est un véritable film d'horreur et les comédiens ne jouent pas un rôle de composition».

Je croyais que la problématique concernait la gestion des matières résiduelles de la CMM dans un avenir à court terme tel qu'indiqué au décret 89-2004 et confirmé lors de la présentation officielle de BFI.(DT1 1235) Malgré ces prétentions, BFI reçoit environ 350

000 tonnes (DTI 2415) qui ne proviennent pas de la CMM., soit environ 27% de sa capacité d'empilement annuel.

Ma conclusion est basée sur l'observation des échanges qui ont eu lieu lors de la première séance d'auditions publiques.

Ce dépotoir doit fermer immédiatement et les projets associés être refusés. D'autres sites à proximité et non en milieu urbain peuvent prendre le relais d'ici là jusqu'à l'implantation des nouvelles alternatives. M. Marron de BFI a parlé d'un délai de 5 à 7 ans pour trouver une solution alternative, que les responsables se mettent au boulot sérieusement. Si cet exercice avait été entrepris sérieusement en 2003, on ne serait pas encore confronté à une situation aussi indécente.

La minimisation de l'impact des nuisances, la prétention scientifique que les risques pour la santé sont pratiquement inexistantes, la réserve quant à la mesure des impacts sociaux-économiques, mettent bien en contexte la tangente qu'a pris BFI ainsi que tous les autres intervenants dans ce dossier. La direction de la santé publique n'est aucunement impliquée sur le terrain, ce ne sont que des théories!!!! Le ministère de l'environnement, y en a pas de problèmes, BFI rencontre ses exigences, quelles exigences??? La CMM avance à pas de tortue dans son plan de gestion de matière résiduelle, pourquoi se presser, BFI est là à des coûts plus que raisonnables!

Toutes mes craintes sont maintenant confirmées et même exacerbées. Le déroulement de la première partie des audiences est préoccupant pour notre communauté, compte tenu des interventions de l'ensemble des personnes ressources! Jusqu'où le système peut-il aller? Nous ne sommes vraiment pas en sécurité!

En plus des considérations déjà abordées, les questions suivantes doivent être posées, mais l'on peut déjà présumer des réponses. Que peut faire Don Quichotte.

- Comment un projet qui par sa taille et sa situation géographique avait été jugé inacceptable par le BAPE en 2003 serait devenu acceptable en 2008 ?

- Est-ce socialement acceptable que depuis 1995, des citoyens sans grands moyens aient eu à défendre continuellement leurs droits à une qualité de vie contre des adversaires de taille, aient participé de bonne foi à 3 audiences publiques quand on connaît les résultats

découlant des 2 premières? Notre impuissance face à ces adversaires me fait quelquefois penser à ce qui se passe dans certains pays

La responsabilité du gouvernement dans le cas présent s'est toujours limitée aux seuls aspects économiques et politiques, qu'en est-il du beau principe de développement durable?(à ne pas confondre avec le développement plus que durable du dépotoir). Selon le représentant du MDDEP, il n'y a pas de mécanique pour appliquer ce principe(3155-30/1). Pensons aux recommandations du BAPE en 2003 et ce que le gouvernement en a fait !La facilité et la vue à court terme dans la résolution de cette problématique sautent aux yeux. Le principe d'imputabilité qui devrait être au cœur de la prise de décision ne peut, malheureusement pour nous, s'appliquer en politique!

Y a-t-il encore un espoir?

Dans un communiqué de FCQGED du 22 novembre 2007, on rapporte les propos de M. Louis Charest vice-président chez BFI,«il n'y a pas de crise de déchets qui se profile à l'horizon».

En terminant, d'avoir assisté à la première parties des audiences publiques m'a inspiré le petit poème qui suit.

Francine Dupont